

RAPPORT

D'ACTIVITE

DE L'OIAD



Période : 15 mai 2023 - 30 avril 2024

23/24



TABLE DES MATIERES

EDITO DES CO-PRESIDENTS	3
RÉSUMÉ	4
PLAIDOYER ET INTERPELLER	4
OBSERVER ET PROPOSER	4
AIDER ET ASSISTER	5
COMMUNIQUER	5
VISIBILISER	5
PRESENTATION DE L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES AVOCATS EN DANGER	6
ORGANIGRAMME DE L'OIAD	7
PARTIE 1 – PLAIDOYER & INTERPELLER	9
L'OIAD RENFORCE SON ACTION AUPRES DE L'ONU	9
ASIE	10
LES AMERIQUES	11
EUROPE & AFRIQUE	12
PARTIE 2 – OBSERVER	13
MISSION D'ENQUETE : CONDITIONS DES AVOCATS PRIVES DE LIBERTE EN TURQUIE (ÇHD)	13
MISSIONS D'OBSERVATION : MOBILISATION CONTINUE DE L'OIAD AUX AUDIENCES DU PROCES DES ASSASSINS PRESUMES DE L'ANCIEN BATONNIER TAHIR ELÇI	13
CONVENTION EUROPEENNE POUR LA PROTECTION DE LA PROFESSION D'AVOCAT	15
PARTIE 3 – AIDER & ASSISTER	16
AIDES FINANCIERES D'URGENCE	16
ASSISTANCE JURIDIQUE	16
PARTIE 4 – COMMUNIQUER	17
EVENEMENTS	17
RENFORCEMENT DES MOYENS DE COMMUNICATION :	18
PARTIE 5 – VISIBILISER	19
PRIX DES DROITS HUMAINS	19
AUTRES INITIATIVES	20

EDITO DES CO-PRESIDENTS



Vanessa Bousardo

Co-Présidente de l'OIAD



Vincent Nioré

Co-Président de l'OIAD

Ces dernières années ont été marquées par des défis significatifs pour les avocats à travers le monde, confrontés à une montée des régimes autoritaires et répressifs, des coups d'État, des conflits armés, et des atteintes continues à l'indépendance de notre profession. Dans ce contexte, la mission de l'OIAD s'avère plus essentielle que jamais. L'impunité persistante et le manque de mesures de protection adéquates pour les avocats ne font qu'accroître l'urgence et la nécessité de nos actions.

Au cours de la présidence du Barreau de Paris, nous avons redoublé d'efforts pour surveiller et alerter sur les conditions des avocats détenus, notamment en Turquie, où notre présence lors des audiences du procès des personnes accusées de l'assassinat de l'ancien Bâtonnier Tahir Elçi a marqué un temps fort de notre engagement pour la justice et la défense des défenseurs.

La soumission de deux rapports alternatifs pour l'Examen Périodique Universel auprès du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, ainsi que le renforcement de notre coopération avec la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme et la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats, ont renforcé notre rôle dans la défense des droits humains à l'échelle mondiale.

Cette année, l'augmentation des demandes d'aides d'urgence par des avocats en danger souligne l'impact visible de nos actions. L'OIAD a soutenu des avocats aux quatre coins du monde, du Rwanda, à l'Iran, en passant par la Turquie et la Biélorussie, et a lancé près de 50 alertes pour mobiliser tant les autorités que la communauté internationale pour la protection des avocats menacés à travers l'Asie, l'Europe, l'Afrique et l'Amérique.

Notre participation à la Journée internationale de l'avocat en danger, centrée sur l'Iran cette année, a connu un succès retentissant. La mobilisation sans précédent des barreaux en Italie, au Royaume-Uni, en Espagne, en France et aux États-Unis ont contribué à une sensibilisation accrue et à un engagement mondial aux valeurs portées par notre Observatoire.

En reconnaissance de son engagement indéfectible en faveur de la justice depuis sa création en 2016, l'OIAD a reçu le prestigieux prix Abogados de Atocha. Cette distinction souligne l'augmentation de l'impact, de la visibilité et de l'importance de l'OIAD, résultats directs de l'engagement des barreaux et des individus impliqués qui donnent vie à notre mission de solidarité et défendent la profession d'avocat à travers le monde.

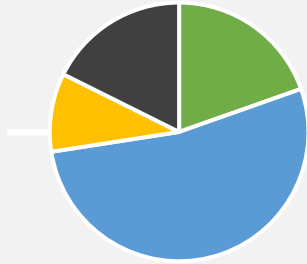
Nous vous envoyons tous nos encouragements pour l'année à venir.



RÉSUMÉ

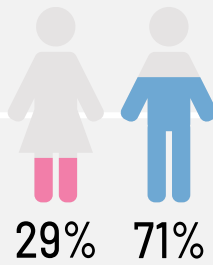
PLAIDOYER ET INTERPELLER

Nombre total d'alertes et de déclarations conjointes : 51

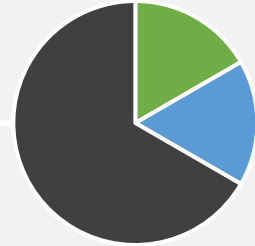


■ Afrique ■ Asie ■ Europe ■ Amérique

Pourcentage d'alertes et de déclarations par genre



Nombre total de communications aux autorités : 6



■ Afrique ■ Asie ■ Amérique

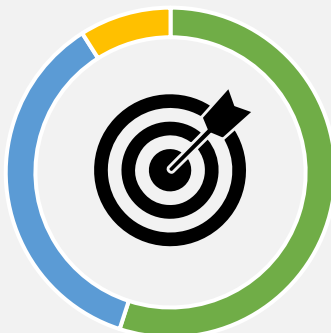
NOMBRE DE RAPPORTS PRÉSENTÉS À L'ÉPU DES NATIONS UNIES : 2



 **Afghanistan (EPU)**
 **Nicaragua (EPU)**

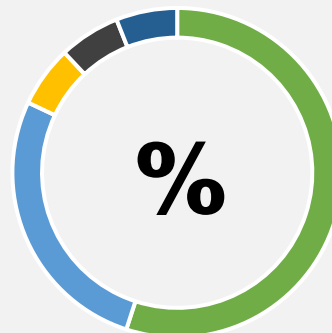
OBSERVER ET PROPOSER

Nombre total des missions : 11 missions



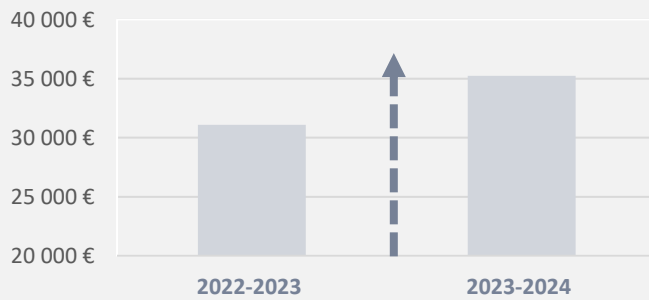
■ Observation judiciaire
■ Observation du processus législatif pour les avocats
■ Mission prospective/d'enquête

Pourcentage de participation des barreaux membres aux missions de l'OIAD :



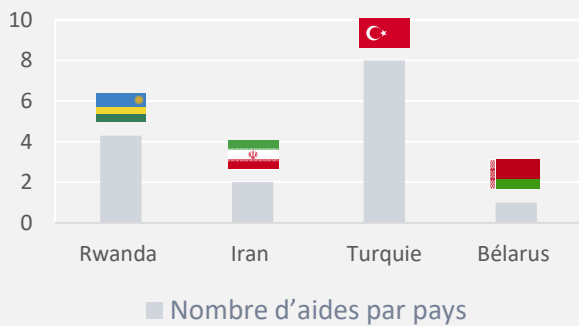
■ Barreaux italiens ■ Barreaux français
■ Barreaux suisses ■ Barreaux belges
■ Barreaux espagnols

AIDER ET ASSISTER

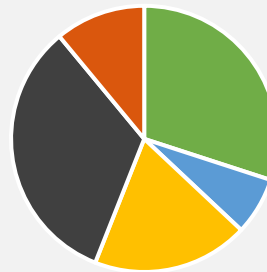


Evolution des fonds octroyés pour les aides d'urgence : 13,4%

Nombre total d'aides financières octroyées : 14 aides



■ Nombre d'aides par pays



- Relocalisation/installation en exil/installation temporaire
- Frais médicaux
- Dépenses basiques/frais de vie quotidienne
- Achat de matériel pour poursuivre l'activité professionnelle
- Frais légaux (traduction de documents officiels pour demande d'asile, examens d'équivalence, etc.)

COMMUNIQUER

NEWSLETTER

2551 mails envoyés
(Entre octobre 2023 et avril 2024)



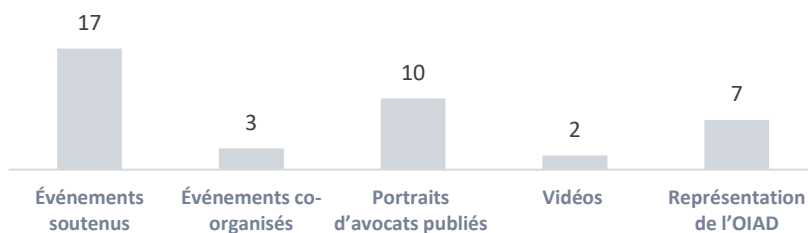
RESEAUX SOCIAUX

LinkedIn : +67,15% d'abonnés
Twitter : +5,6% d'abonnés



VISIBILISER

Mobilisation pour la Journée Mondiale sur l'Iran



PARTICIPATION A D'AUTRES EVENEMENTS :

2

PRESENTATION DE L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES AVOCATS EN DANGER

Lancé en 2016, l'Observatoire International des Avocats en Danger (OIAD) est une initiative conjointe du Conseil national des barreaux (France), du Barreau de Paris (France), du Consejo General de la Abogacía Española (Espagne) et du Consiglio Nazionale Forense (Italie). Son objectif premier est de protéger les avocats menacés dans l'exercice de leur métier et de dénoncer les violations des droits de la défense.

L'OIAD est complémentaire des dispositifs de droits de la défense et travaille en collaboration avec les réseaux établis, notamment ceux dédiés aux avocats défenseurs des droits humains. L'OIAD qui compte plus de 40 barreaux est aujourd'hui un acteur international et reconnu dans la défense des avocats menacés.

METHODOLOGIE DE L'OBSERVATOIRE

Depuis 2023, l'Observatoire a renforcé ses capacités d'action en mettant en place plusieurs outils. L'OIAD a commencé à élaborer des guides internes de bonnes pratiques pour vérifier les informations et les demandes particulières, afin de garantir une réponse optimale aux besoins des avocats en quête de visibilité et de soutien. Ces guides visent à faciliter la mise en œuvre de l'action de l'OIAD à différents stades, notamment pour :

1

VERIFIER

- La compétence spéciale de l'OIAD : statut d'avocat de la personne menacée
- L'existence et l'actualité du danger



2

EVALUER LA GRAVITE DU DANGER

Selon les critères relatifs à la situation de l'avocat : entraves à l'exercice de la profession, suspension de l'exercice professionnel, atteinte à l'intégrité physique et morale, menaces de mort, détention, condamnation à la peine de mort, etc.



3

METTRE EN ŒUVRE LES MOYENS DISPONIBLES

Plaidoyer

- Alerter
- Recommander

Missions

- A Observation de procès
- Enquêtes

Plaidoyer

- Assistance financière
- Assistance juridique



ORGANIGRAMME DE L'OIAD

BUREAU

Membres Fondateurs : 4

Membres Rotatoires : 2

Chaque année, la présidence de l'OIAD est assurée par l'un de ses membres fondateurs. Le Bureau, qui exerce la direction de l'OIAD, est constitué des quatre membres fondateurs ainsi que de deux barreaux membres élus tous les deux ans. Actuellement, les barreaux de Genève et de Milan sont représentés au sein du Bureau. Ce dernier se réunit environ une fois par mois pour déterminer les orientations stratégiques et politiques de l'organisation.

SECRETARIAT

Membres : 6

Consultantes : 2

Le secrétariat est composé de permanents des membres fondateurs et il est assisté dans son travail par deux consultantes externes. Il se réunit une fois par semaine et a pour mission de mettre en œuvre les décisions du Bureau, de gérer l'administration de l'OIAD, d'organiser des missions d'observation, d'effectuer une veille juridique et un travail d'identification des situations problématiques rencontrées par les avocats.

ASSEMBLEE GENERALE

Membres Actifs : 42

L'Assemblée générale est composée de l'ensemble des membres actifs de l'OIAD. À ce jour l'OIAD compte 42 membres actifs.

MEMBRES ASSOCIES

Les associations et organisations d'avocats impliqués dans la défense peuvent adhérer à l'OIAD en tant que membres associés afin de coordonner nos actions et être informées des actions de l'Observatoire. L'OIAD compte aujourd'hui un total de 16 membres associés.

**MEMBRES
ACTIFS : 42**

**MEMBRES
ASSOCIES : 16**



■ France ■ Italie ■ Espagne
■ Suisse ■ Allemagne ■ Autres

Cette année, nous avons eu le privilège d'accueillir quatre nouveaux membres au sein de l'Observatoire, auxquels nous souhaitons la bienvenue : le Barreau de Vicenza et le Barreau de Padova en tant que membres actifs, ainsi que la Berliner Anwaltsverein e.V (Association des avocats de Berlin) et l'Association des juristes progressistes de Genève en tant que membres associés.

Au cours de cette même période, les barreaux de Bari et d'Oristano en Italie, ainsi que les barreaux de Brest, de La Rochelle-Rochefort, de Thonon-les-Bains et de Montpellier en France ont souhaité ne pas renouveler leur adhésion. Nous tenons à exprimer notre gratitude pour leur précédent soutien et engagement.

MEMBRES FONDATEURS

- Conseil national des Barreaux (CNB)
- Barreau de Paris (ODAP)
- Consejo General de la Abogacía Española (CGAE)
- Consiglio Nazionale Forense (CNF)

MEMBRES ACTIFS

FRANCE

- Barreau d'Aix-en-Provence
- Barreau de Caen
- Barreau des Hauts de Seine
- Barreau de Lille
- Barreau de Lyon
- Barreau de Marseille
- Barreau de Nantes
- Barreau de Nice
- Barreau de Rouen
- Barreau de Strasbourg
- Barreau de Tours

ITALIE

- Ordine degli avvocati di Bologna
- Ordine degli avvocati di Brescia
- Ordine degli avvocati di Messina
- Ordine degli avvocati di Milano
- Ordine degli avvocati di Modena
- Ordine degli avvocati di Monza
- Ordine degli avvocati di Napoli
- Ordine degli avvocati di Padova
- Ordine degli avvocati di Roma
- Ordine degli avvocati di Rovereto
- Ordine degli avvocati di Torino
- Ordine degli avvocati di Verona
- Ordine degli avvocati di Vicenza

ESPAGNE

- Ilustre Colegio de la Abogacía de Barcelona
- Ilustre Colegio de la Abogacía de Bizkaia
- Ilustre Colegio de la Abogacía de Madrid
- Ilustre Colegio de Abogados de Talavera
- Muy Ilustre Colegio de Abogados de Pamplona

AUTRES

- Barreau de Genève
- Barreau de Neuchâtel
- Barreau de Bruxelles
- Barreau de Diyarbakir
- Barreau du Cameroun
- Barreau du Lualaba
- Barreau de Hamm
- Barreau de Cologne
- Ilustre y Nacional Colegio de Abogados de México

MEMBRES ASSOCIES :

- Avocats Européens démocrates
- ASF France
- China Human Rights Lawyers Concern Group
- Conférence des bâtonniers
- CCBE
- Défense sans Frontières - Avocats Solidaires
- Endangered Lawyers - Avvocati Minacciati
- FNUJA
- IDHBP
- Lawyers for Lawyers
- SAF
- UJA Aix en Provence
- The Arrested Lawyers initiative
- Union des Jeunes Avocats de Marseille
- Berliner Anwaltsverein e.V
- Association des juristes progressistes de Genève

PARTIE 1 – PLAIDOYER & INTERPELLER

Au cours de la période 2023/2024, l'Observatoire a communiqué sur 61 situations des avocats en danger, ce qui représente une **augmentation de près de 60 %** par rapport à la période précédente. L'Asie a été particulièrement visée par les alertes de l'OIAD, notamment en raison de la situation des avocats en Iran.

La médiatisation des situations est l'un des principaux outils de plaidoyer à la disposition de l'OIAD. En fonction de la situation de risque de chaque avocat, l'OIAD communique de manière :

“

Publique (51) : Sous forme d'alertes ou de déclarations conjointes publiées sur le site de l'Observatoire et relayées sur les réseaux sociaux.

“

Confidentielle (10) : A travers des communications adressés aux autorités concernées (autorités nationales, régionales et/ou onusiennes).

L'OIAD RENFORCE SON ACTION AUPRES DE L'ONU

L'OIAD a également consacré la période 2023-2024 à la consolidation de sa collaboration avec la Rapporteuse Spéciale des Nations unies sur l'indépendance des juges et des avocats, Margaret L. Satterthwaite, qui a répondu activement aux demandes adressées concernant les cas de Gemma Jones (Guinée Equatoriale), German Romero (Colombie) et Claudia Gonzalez (Guatemala).

En outre, pour la première fois, des rapports alternatifs ont été soumis au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies dans le cadre de l'Examen Périodique Universel de l'**Afghanistan** et du **Nicaragua**, en vue de formuler des recommandations en matière de la défense de la défense.



PERSECUTION SYSTEMATIQUE DES AVOCATS DEFENDANT DES PRISONNIERS POLITIQUES EN ASIE:

Les avocats défendant des personnes accusées d'opposition au régime sont la cible de représailles de la part des autorités dans des pays tels que la Russie, l'Iran et la Chine. [Consulter les alertes émises par l'OIAD](#)



IRAN

- Déclaration conjointe Nasrin Sotoudeh
- Nasrin Sotoudeh (2)
- Communiqué conjoint: Nazanin Salari, Mahmoud Taravat-Ruy et Masoud Ahmadian
- Farzaneh Zilabi
- Maryam Arvin
- Nasser Sagaran
- Khosrow Alikordi
- Saleh Nikbakht (2)
- Arash Keykhosravi
- Golaheh Vatandoust

RUSSIE

- Alexander Nemov et Yelena Milashina
- Vadim Kobzev, Igor Sergunin et Alexei Liptser
- Magomed Alamov
- Aleksey Ladin
- Alexei Navalny
- Bakhrom Khamroev

CHINE

- Déclaration conjointe « 709 Crackdown 2.0
- Li Yuhan
- Ding Jiayi

OUBÉKISTAN

- Dauletmurat Tajimuratov

PALESTINE

- Diala Ayesh

PHILIPPINES

- Maria Saniata Liwliwa Alzate

LES AMERIQUES

« L'OIAD INTERVIENT DEVANT LA COMMISSION INTERAMERICAINE DES DROITS DE L'HOMME (CIDH) POUR DENONCER LA PERSECUTION DES AVOCATES COLOMBIENNES D'ASOCOLEMAD » :

L'OIAD a dénoncé le harcèlement et la persécution dont sont victimes les avocates de l'association colombienne Asociación Colectivo Mujeres al Derecho (ASOCOLEMAD), et a demandé aux autorités colombiennes et à la Commission interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) d'adopter des mesures conservatoires de protection.

Alfredo Irujo, membre du bureau de l'Observatoire, a exposé le lundi 6 novembre de 2023, lors d'une audience publique devant la CIDH, les représailles contre les membres d'ASOCOLEMAD dans le nord de la Colombie, « victimes de surveillance, de harcèlement et de persécution depuis 2014 » en raison de « leur travail professionnel de défense des droits humains »



GUATEMALA

- Déclaration conjointe Claudia González
- Claudia González (2)

COLOMBIE

- Germán Romero Sánchez
- Yessika Hoyos Morales
- Adil Meléndez Márquez

MEXIQUE

- Oscar Zamudio Campos

NICARAGUA

- Radiation de 26 avocats

HAITI

- Alexandre Eddyson, Jean Charles Markenson et Limage Jeppson

EUROPE & AFRIQUE

« AU-DELA DES FRONTIERES : LES REALITES DE LA PROFESSION D'AVOCAT EN EUROPE ET EN AFRIQUE »

Dans un contexte marqué par la corruption et l'autoritarisme, l'OIAD s'est résolument engagé à mettre en lumière la lutte des avocats pour les droits humains, transcendant les frontières géographiques.

Europe : l'impuissance des avocats dans leur lutte contre l'autoritarisme

Afrique : témoins de l'inconnu, le combat des avocats pour les droits humains en Afrique



TURQUIE

- Communiqués conjoints : Didem Baydar Ünsal, Berrak Çağlar, Seda Şaraldı et Betül Vangölü Kozağaçlı
- Bilgi Topçu, Ceren Yılmaz et Fatih Gökçe

BELARUS

- Aliaksandr Danilevich
- Maksim Znak

CRIMEE

- Emil Kurbedinov

EGYPTE

- Mohamed El-Baer

MAROC

- Mohamed Ziane

SOUDAN

- Mohammed Ahmed Kudia, Khamis Arabab et Khidir Sulieman Abdelmageed

SENEGAL

- Restrictions à l'exercice de la profession
- Juan Braco et Babacar Ndiaye

REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

- Banzu Misongo Effrem

GUINEE EQUATORIALE

- Gemma Jones

ZIMBABWE

- Doug Coltart et Tapiwa

ANGOLA

- Zola Ferreira Bambi

BURKINA FASO

- Guy Hervé Kam

PARTIE 2 – OBSERVER



L'Observatoire a joué un rôle significatif sur le terrain en menant **diverses missions en Turquie** axées sur **l'observation des procès et la réalisation d'enquêtes**, en vue de garantir le respect des droits des avocats et le droit à un procès équitable. [Rapports de mission de l'OIAD](#)

L'OIAD a été également participé en tant qu'observateur aux réunions du Comité d'experts à Strasbourg pour la mise en place d'une **Convention pour la protection des avocats**, premier texte contraignant visant à renforcer la sécurité et l'indépendance des avocats dans l'exercice de leur profession.

MISSION D'ENQUETE : CONDITIONS DES AVOCATS PRIVES DE LIBERTE EN TURQUIE (ÇHD)

Du 6 au 10 novembre 2023, l'Observatoire, accompagné de 26 autres organisations et barreaux, a participé à une mission d'enquête en Turquie pour s'entretenir avec huit avocats qui ont été arrêtés et détenus dans des circonstances qui soulèvent toute une série de préoccupations en matière de droits humains. La délégation a également observé deux audiences, la première concernant les poursuites pénales à l'encontre de douze avocats membres de l'Association des juristes libertaires (ÖHD) et la seconde une audience de réexamen de la détention provisoire de Mme Gülhan Kaya, éminente avocate spécialisée dans les droits humains.

L'objectif de la mission était de « recueillir des informations de première main sur les circonstances de l'arrestation, de l'emprisonnement et du procès contre des avocats, ainsi que sur leurs conditions et leur traitement en prison ». A cette fin, l'OIAD a effectué des visites dans les prisons d'Edirne, de Kandira et de Silivri. La délégation s'est également recueillie sur la tombe de l'avocate Ebru Timtik, décédée en détention en 2020 au cours d'une grève de la faim en faveur du droit à un procès équitable.



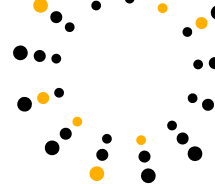
Au cours de cette mission d'enquête, les observateurs ont conclu que malgré la possibilité accordée de s'entretenir avec les confrères en détention, de nombreux progrès restent à faire pour assurer le libre exercice de la profession d'avocat en Turquie. Alors qu'il a été ratifié en 2003 par l'Etat, le respect du Pacte international relatif aux droits civils et politiques demeure largement insatisfaisant, notamment en matière de droit à un procès équitable. Pourtant, en parallèle, l'Etat turc ne semble aucunement respecter les droits individuels du peuple turc. Comme l'illustre le rapport, « le recours à des

écoutes téléphoniques illégales et les poursuites pénales répétées à l'encontre d'avocats qui fournissent des services juridiques illustrent un système de harcèlement et d'intimidation à l'encontre d'avocats qui exercent simplement leurs fonctions professionnelles. »

MISSIONS D'OBSERVATION : MOBILISATION CONTINUE DE L'OIAD AUX AUDIENCES DU PROCES DES ASSASSINS PRESUMES DE L'ANCIEN BATONNIER TAHIR ELÇI

L'OIAD s'est fortement impliqué dans le suivi du **procès des assassins présumés de l'ancien bâtonnier du barreau de Diyarbakir, Tahir Elçi**. Des représentants de l'Observatoire se sont rendus à Diyarbakir pour observer les audiences de ce procès depuis juin 2022. Pour la période 2023/2024, **trois missions ont été organisées à Diyarbakir** pour observer les 7, 8 et 9ème audiences de ce procès, qui semble toucher à sa fin. En prévision de la dernière audience du 12 juin 2024, l'OIAD présente un livrable récapitulatif de ce procès emblématique.

LIVRABLE DE L'OIAD : RETOUR SUR LE PROCES EMBLEMATIQUE DES ASSASSINS DE L'ANCIEN BATONNIER TAHIR ELÇI



RAPPEL DES FAITS

- **Tahir Elçi**, fervent défenseur des droits humains, **a été abattu** au cours d'une fusillade survenue à l'occasion d'une conférence publique le **28 novembre 2015**. Il s'apprêtait à faire des déclarations sur les destructions des derniers mois ayant touché le quartier historique de Sur, la vieille ville de Diyarbakir, au cours des combats entre les forces spéciales envoyées par Ankara et les militants kurdes.
- Tahir Elçi **faisait déjà l'objet d'insultes et de menaces de mort** sur les réseaux sociaux. Il a également été pris à partie par les médias progouvernementaux pour ses prises de positions tenues lors d'une émission télévisée, au cours de laquelle il a notamment pu affirmer que le PKK n'était pas une organisation terroriste.
- Un **acte d'accusation** a été émis **à son encontre dès le 23 octobre 2015** par le procureur en chef de Diyarbakir pour « diffusion de propagande pour une organisation terroriste par voie de presse ».



RAPPEL DE L'ENQUETE ET DE LA PROCEDURE JUDICIAIRE

28 novembre 2015

- Le **Bâtonnier Tahir Elçi est atteint d'une balle** dans la tête au cours d'une fusillade à Diyarbakir.
- Le déroulé des événements en vidéo <https://youtu.be/iBESvMnd6Fs>

17-18 mars 2016

Début de l'enquête sur les lieux, marquée de négligences et d'une longueur excessive.

- La scène du crime a été ouverte au public pendant environ 5 mois, laissant le temps aux **éléments de preuve d'être pollués/dissipés**.
- **Impossible de retrouver la balle** qui a tué Tahir Elçi, empêchant l'identification de l'arme et donc de l'auteur du crime.
- L'enregistrement des forces de l'ordre a présenté une coupure de 12 secondes à l'instant même où Tahir Elçi est touché, rendant **impossible l'identification du tir d'origine**

20 mars 2020

Acte d'accusation du procureur général de Diyarbakir : « Elçi a été tué accidentellement par trois policiers et intentionnellement par Ugur Yakisir ».

- *En réalité, Tahir Elçi n'a été touché que par une seule balle.*

Réquisitions du procureur général :

- Une peine de 3 à 9 ans d'emprisonnement à l'encontre de 3 policiers (Messieurs Mesut Sevgi, Faut Tan et Sinan Tabur) pour « avoir causé la mort par imprudence consciente » de l'ancien Bâtonnier Tahir Elçi ;
- Une peine de 3 fois la peine de réclusion à perpétuité aggravée à l'encontre du militant du PKK Ugur Yakisir pour « meurtre de deux policiers », « tentative de meurtre d'un policier » et « meurtre d'Elçi par intention éventuelle ».

21 octobre 2020 – juin 2024

Parcours sur les 10 audiences judiciaires devant le 10ème Tribunal Criminel de Diyarbakir.

CONVENTION EUROPEENNE POUR LA PROTECTION DE LA PROFESSION D'AVOCAT

Le Conseil de l'Europe travaille à l'élaboration d'un texte international protégeant la profession d'avocat et son libre exercice, un projet qui a été initié par le Conseil des barreaux européen.

Ce projet de convention européenne de la profession d'avocat vise à **renforcer les standards européens et internationaux en matière de protection des avocats** en intégrant les principes essentiels à leur protection dans un instrument juridique contraignant.

L'Observatoire continue de soutenir cette initiative en participant aux réunions du Comité d'experts (CJ-AV) chargé de créer une convention pour la protection des avocats menacés en raison de leur métier. Son implication se matérialise par la participation d'un membre du Bureau de l'OIAD, en tant qu'observateur à ces réunions, permettant à l'Observatoire de proposer des recommandations sur le projet de texte.

Pendant la période 2023-2024, l'OIAD a activement participé à trois réunions du Comité CJ-AV.

Chaque réunion est l'occasion d'échanger sur un aspect de la future convention et notamment son champ d'application, son caractère contraignant, la notion d'avocat, la notion et l'étendue du secret professionnel de l'avocat, la nature, l'étendue des garanties protégées dans le cadre de l'exercice de la profession et le mécanisme de mise en œuvre de l'instrument.

Les travaux sont entrés dans la phase de finalisation du projet de Convention et de son rapport explicatif. La réunion de finalisation des projets de textes s'est déroulée en mai 2024.

La Convention devrait être ouverte à la signature des Etats entre décembre 2024 et mai 2025.

Une disposition du projet de Convention permet de l'ouvrir à la ratification des Etats non-membres du Conseil de l'Europe après son entrée en vigueur et **pourrait devenir le premier texte juridiquement contraignant établissant des standards internationaux en matière de protection des avocats, des ordres et de leurs activités.**

L'OIAD restera mobilisé tout au long du processus de ratification afin de promouvoir cet instrument majeur pour la protection de la profession.





PARTIE 3 – AIDER & ASSISTER

AIDES FINANCIERES D'URGENCE

Sur la période 2023-2024, grâce aux cotisations de ses membres, l'Observatoire a pu octroyer **14 aides financières d'urgence**, pour la somme totale de **35 245€**.

L'OIAD est venu en aide à des avocats rwandais, iraniens, turcs mais aussi biélorusses, à travers les actions suivantes :

Renforcement des procédures d'urgence : Lignes directrices et guide pratique de l'OIAD pour soutenir les avocats en danger

En septembre 2023, le Bureau de l'Observatoire a adopté des lignes directrices pour l'examen des demandes d'urgence de l'OIAD, fixant un montant et une durée maximums de 5000€ et de 3 mois. En complément de ce document, l'OIAD a élaboré un guide pratique dans le but d'améliorer l'octroi et le suivi des aides allouées aux avocats en danger. Cette initiative vise à mieux instruire les demandes, à identifier les besoins de manière plus efficace et à garantir une allocation optimale des ressources en vue de l'examen des demandes par le Bureau.



ASSISTANCE JURIDIQUE

L'Observatoire a maintenu son engagement d'accompagnement et de conseil juridique aux avocats contraints de fuir et de demander l'asile dans des pays d'accueil, en mobilisant un réseau d'avocats partenaires travaillant avec l'OIAD et ses barreaux affiliés, permettant ainsi d'offrir cette assistance sur une base pro bono.

En outre, l'Observatoire, en collaboration avec ses membres, tente d'utiliser les réseaux diplomatiques des différents pays afin de plaider la cause des avocats en danger et d'obtenir l'intervention des ambassades pour faciliter leur évacuation lorsqu'ils sont gravement menacés.

En parallèle, l'OIAD a apporté son assistance à un confrère en exil et lui a proposé une consultation juridique pour envisager des solutions afin de garantir sa sécurité physique.

Hosain Haydari : un peu d'espoir dans une situation tragique



Un cas emblématique qui illustre parfaitement le travail effectué par l'Observatoire est celui de l'avocat afghan Hosain Haydari. Persécuté par les autorités talibanes pour avoir dénoncé la situation de la profession d'avocat, M. Haydari a dû fuir l'Afghanistan pour sauver sa vie, arrivant en Espagne grâce à un visa accordé par le consulat espagnol en Iran après l'intervention de l'OIAD et du Conseil général des avocats espagnols (CGAE).

Depuis son arrivée en Espagne, l'avocat a été accompagné et conseillé dans le cadre de la procédure de demande d'asile et du regroupement familial qui s'en est suivi. Grâce au soutien inlassable de l'OIAD et du CGAE, ses demandes ont abouti et l'avocat retrouvera sa famille dans les prochains mois.



PARTIE 4 – COMMUNIQUER

EVENEMENTS

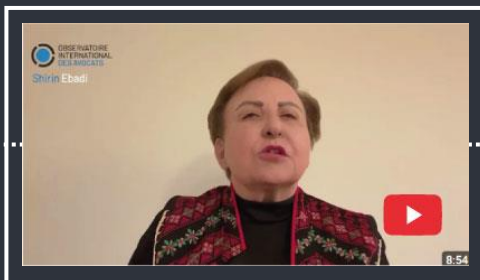
MOBILISATION DE L'OIAD A L'OCCASION DES JOURNEES INTERNATIONALES

L'Observatoire international des avocats en danger se mobilise pour la 14ème édition de la Journée Mondiale de l'avocat en Danger : focus sur l'Iran



Le 24 janvier 2024 a été marqué par une mobilisation internationale sans précédent lors de la Journée mondiale de l'Avocat en danger, consacrée cette année à la situation alarmante des avocats en Iran. Des Barreaux du monde entier, de la France à l'Italie, des États-Unis jusqu'aux confins de l'Asie, se sont unis à travers des tables rondes, des conférences et des manifestations pour mettre en lumière les dangers auxquels sont confrontés les avocats iraniens dans l'exercice de leur profession.

À cette occasion, l'Observatoire a lancé une campagne visant à sensibiliser la société civile et les autorités aux menaces qui pèsent sur les avocats iraniens. Pour cela, une brochure, un kit de mobilisation et une affiche ont été conçus et diffusés dans six langues afin de maximiser l'impact de cette initiative. De plus, l'OIAD a partagé les vidéos des avocats iraniens Shirin Ebadi et Hirbod Dehghani-Azar, qui ont livré des témoignages poignants sur la situation des avocats en Iran.



AUTRES MOBILISATIONS AUTOUR DE DROIT DE LA DEFENSE

Au cours de la période 2023-2024, l'Observatoire s'est mobilisé autour d'autres initiatives liées aux droits de la défense, et notamment dans la préparation de la Journée internationale du procès équitable ("International Fair Trial Day (IFTD)"). Cette initiative est soutenue par plus de 100 associations juridiques à travers le monde, toutes dédiées au droit à un procès équitable et aux graves défis posés aux droits à un procès équitable dans le monde entier.

Depuis juin 2023, l'OIAD, aux côtés d'autres organisations, fait partie du comité de pilotage de l'IFTD, contribuant à la préparation de cette journée qui, chaque année, se concentre sur un pays où les droits du procès équitable sont systématiquement violés. Les Philippines seront le pays cible pour l'année 2024, avec une conférence prévue à Manille qui réunira des experts en la matière et où le prestigieux prix Ebru Timtik sera également décerné. [Lire le communiqué de presse de l'IFTD](#)

RENFORCEMENT DE L'ENGAGEMENT INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES AVOCATS ET DES DROITS DE L'HOMME



La représentation de l'OIAD a été assurée à plusieurs reprises à l'échelle internationale : Bénédicte Graulle et Edmond-Claude Frety, avocats au Barreau de Paris, ont activement participé au renforcement de l'engagement de l'Observatoire international des avocats en danger lors du Sommet Européen du Droit à Madrid et lors de la célébration des 75 ans de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme à Paris. Leur participation à ces événements a permis de sensibiliser aux défis rencontrés par les avocats dans le monde,

mettant en lumière la nécessité urgente de renforcer l'État de droit et l'accès à la justice des contextes parfois hostiles à la profession juridique.

RENFORCEMENT DES MOYENS DE COMMUNICATION :



NEWSLETTER MENSUELLE

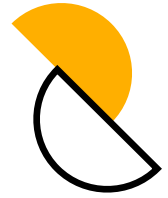
L'Observatoire a mis à la disposition de ses membres une newsletter mensuelle, disponible en français, anglais, espagnol et italien. La newsletter permet d'informer ses abonnés des dernières actualités de l'OIAD, incluant les alertes, communiqués, missions de l'Observatoire. Entre mai 2023 et février 2024, ce sont 2551 courriers qui ont été envoyés aux membres.

RESEAUX SOCIAUX

L'Observatoire a agrandi son réseau : ce sont plus de 67,15% de personnes qui nous ont rejoint sur LinkedIn, et 5,6% de personnes qui nous ont rejoint sur twitter.

PARTIE 5 – VISIBILISER

PRIX DES DROITS HUMAINS



PRIX OIAD 2023

En 2023, l'Observatoire a créé le prix de l'OIAD. Ce dernier est remis à un avocat ou organisation d'avocats agissant en faveur des droits humains dans le monde. Il a vocation à mettre en valeur et soutenir le travail effectué par les lauréats, ainsi que de condamner le danger qu'ils subissent dans le cadre de l'exercice de la profession.

L'Assemblée générale 2023 a remis le prix à l'Union des Barreaux Turcs pour son soutien constant à de nombreux avocats poursuivis en Turquie dans le cadre de leurs activités.



L'OIAD HONORE PAR LE PRIX « ABOGADOS DE ATOCHA » 2024

A l'occasion de la Journée mondiale des avocats en danger 2024, qui marque le 47ème anniversaire du meurtre des avocats d'Atocha, la **Fondation « Abogados de Atocha »** a annoncé l'attribution de son prestigieux prix annuel à l'OIAD, pour son engagement sans faille en faveur de la justice depuis sa création en 2016.

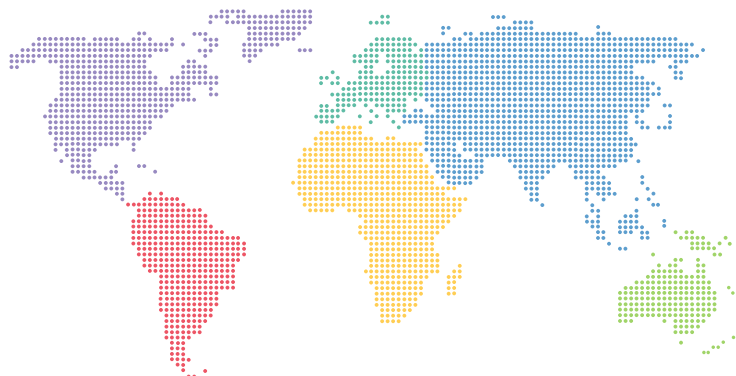
Cet acte souligne l'importance de l'action de l'OIAD dans la protection des avocats et dans son plaidoyer en faveur de la justice, perpétuant ainsi l'héritage des

avocats héroïques d'Atocha. L'OIAD remercie la Fondation « Abogados de Atocha » pour l'attribution de son prix prestigieux, mais également l'ensemble de ses membres et de ses partenaires pour leur engagement inéluctable pour la défense de la défense.

LA LUTTE POUR L'ÉTAT DE DROIT ET LES DROITS HUMAINS RECOMPENSEE AU CCBE

Les membres fondateurs de l'OIAD ont proposé conjointement les candidatures des avocats chinois **Chow Hang-Tung, Xu Zhiyong et Ding Jiayi** pour le **Prix des droits de l'Homme 2023 du Conseil des barreaux européens (CCBE)**. Celui-ci leur a été attribué en reconnaissance de leur courage, leur détermination et leur engagement exceptionnel en faveur des droits humains et de l'État de droit en Chine.

Xu Zhiyong et Ding Jiayi ont été condamnés respectivement à 14 ans et 12 ans d'emprisonnement pour "subversion du pouvoir de l'État" lors d'un procès à huis clos le 10 avril 2023. Cette reconnaissance souligne leur dévouement malgré la persécution et la répression qu'ils ont subies pour avoir défendu ces valeurs. Chow Hang-Tung, quant à elle, est détenue en prison depuis septembre 2021, inculpée en vertu de la loi sur la sécurité nationale.



AUTRES INITIATIVES

“VISAGES DE LA LIBERTE” : L’EXPOSITION DU COURAGE DES AVOCATS DEFENSEURS DES DROITS HUMAINS

L'OIAD a co-organisé la présentation de l'exposition "Visage de la liberté" au Palais de Justice de Genève du 12 mars au 19 avril 2024, en collaboration avec l'Ordre des avocats de Genève, le Pouvoir judiciaire du canton de Genève, l'UIA-IROL et l'IBAHRI. L'exposition conçue par l'UIA, le CNB et le Barreau de Nantes, met en lumière le rôle crucial des avocates et avocats confrontés à des persécutions pour leur profession, sensibilisant le public aux risques qu'ils encourent.

Les visages de Me Alice Nkom, Me Beatrice Mtweta, Me Benjamin Ramos, Me Derk Wiersum, Me Ebru Timtik, Me Lin Qilei, Me Maheinour El Massry, Me Mohammed Al-Roken, Me Nasrin Sotodeh, Me Natalia Matskevich, Me Rana Habibi, Me Saif Ul Malook, Me Selçuk Kozagacli, Me Waleed Abu Al Khair et Me Yessika Hoyos Morales ont offert au public une occasion unique de découvrir et de comprendre le rôle crucial joué par ces défenseurs des droits individuels et humains, ainsi que les risques auxquels ils font face dans l'exercice de leur métier.

AVANT-PREMIERE DU DOCUMENTAIRE SUR L’AVOCAT COLOMBIEN ADIL MELENDEZ: « DESTERRADOS : VOCES DE RESISTENCIA »

Le « Teatro del barrio » a accueilli ce 27 février 2024 à Madrid l'avant-première du **documentaire « Desterrados : Voces de Resistencia »**, où il a été présenté un résumé de ce que pourrait être cette série consacrée au travail et la **vie de l'avocat colombien Adil Meléndez**.

Ce documentaire a été cofinancé par l'Observatoire international des avocats en danger, afin de soutenir la visibilité de travail de l'avocat défenseur des droits des communautés afro-colombiennes dans la région des Caraïbes. Voir la vidéo :

